

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 9 janvier 2018

NE LAISSEZ PERSONNE DORMIR À LA RUE

Le renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence en période hivernale a été porté à un niveau largement supérieur aux années précédentes.

Ainsi, ce sont 56 places supplémentaires qui ont été ouvertes depuis le 1^{er} novembre dernier, en plus des 80 déjà disponibles tout au long de l'année.

Ce niveau de réponse aux situations d'urgence sociale, conforme aux engagements du Président de la République, doit conduire chaque citoyen à signaler toute situation de détresse en appelant sans délai le 115 (numéro d'appel gratuit).

Une équipe mobile peut être mobilisée pour prendre en charge la personne concernée en tous points du département.

L'ensemble des maires a par ailleurs été mobilisé afin de signaler ce type de situation et renforcer le cas échéant, notamment en période de grand froid, les dispositifs dédiés.

Merci d'avance à tous pour votre aide.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher